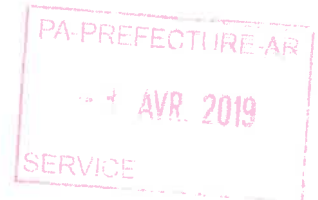


Extrait du Registre des Délibérations  
Comité Syndical  
Séance du 20 mars 2019

Date de la convocation : 20 février 2019



ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;  
Jean-Pierre BARRERE, Michel BERNOS, Bernard DUPONT, Arthur FINZI, Michèle LABAN WINOGRAD,  
Jean-Pierre MIMIAGUE, *Vice-Présidents* ;

André ARRIBES, Jean-Claude BOURIAT, Patrick BURON, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Marc DENAX,  
Jean-Michel DESSERE, Victor DUDRET, David DUIZIDOU, Claude FERRATO, Dino FORTE, Gérard  
GUILLAUME, Pierre LAHORE, Jean-Pierre LANNES, Claudette LARRIEU, Didier LARRIEU, Lucien  
LARROZE, Jacques LOCATELLI, Jean MALABIRADE, Francis PEES, Charles PELANNE, Jean-Louis  
PERES, Jean-Pierre PEYS, Alain TREPEU.

Membres suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Jean-Paul BRIN), Gilbert DANAN (a suppléé François BAYROU), Michèle  
ETCHEVERRY (a suppléé Michel CAPERAN), Manuel FERREIRA (a suppléé Bernard LAYRE), Martine  
HURBAIN (a suppléé Michel CHANTRE), Régine LAURENT (a suppléé Michel PLISSONNEAU), Jeanine  
LAVIE-HOURCADE (a suppléé Francis HUNAULT), Alain LECHON (a suppléé Michel CUYAUBE), Michel  
MAGENDIE (a suppléé Claude BORDE BAYLACQ).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Corinne TISNERAT (a donné pouvoir à Marc CABANE).

ETAIENT EXCUSÉS :

Jean-Marc ARBERET, Francis CHAUVELIER, Patrick CLERIS, Ginette CURBET, Jean-Michel DE  
PROYART, Bruno DURROTY, Pascal FAURE, Michel FLECHELLE, Martine LOUSTAU, Nicolas  
PATRIARCHE, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

ETAIENT ABSENTS :

Jean-Michel BALEIX, Catherine BIASON, Philippe CASTETS, Jean-Pierre CRABOS, Robert DEMONTE,  
André DUCHATEAU, Anne-Marie FOURCADE, Claude FOURQUET, Pascal GIRAUD, Arnaud JACOTTIN,  
Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Gwendoline LAVIGNE, Véronique  
LIPSOS-SALLENAVE, Charles MURILLO, Geneviève PEDEUTOUR, Alexandre PEREZ, Bernard  
POUBLAN, Jean-Claude SETIER, Bernard SOUDAR, Alain VAUJANY.

**N°6 – TRANSFERT DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU GROUPE  
D'ACTION LOCALE LEADER DU GRAND PAU**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,



Par délibération du 23 janvier 2019, le Syndicat mixte du Grand Pau, qui jusqu'alors exerçait la compétence « Politiques contractuelles » pour le compte de ses membres, a modifié ses statuts et abandonné l'exercice de cette compétence, incluant la gestion du programme Leader.

Les statuts du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, dans leur article 2, indiquent que ce dernier « conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, sans préjudice des compétences des collectivités locales et de leurs établissements ».

Par délibération du 4 mars 2019, le conseil métropolitain a approuvé le principe de faire du Pays de Béarn la structure porteuse de deux Groupes d'Action Locale (GAL) engagés dans le programme LEADER 2014-2020 sur les territoires du Grand Pau d'une part, et de Lacq Orthez – Béarn des Gaves d'autre part.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de prendre acte qu'à compter de 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Pôle Métropolitain deviendra structure porteuse du Groupe d'Action Locale Grand Pau. Ce changement sera opéré en vertu de l'annexe 7 de la convention AG/OP/GAL, signée le 16 février 2017, et donnera lieu à la signature, par le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, d'un avenant à ladite convention.

**Au regard des éléments ci-dessus, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1- Prendre acte qu'à compter de 1er juillet 2019, le Pôle Métropolitain Pays de Béarn deviendra structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Grand Pau ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce changement de structure porteuse ;**
- 3- Autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision au Président du Pays de Béarn.**

Conclusions Adoptées  
à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,**

**Marc CABANE**

